

Une décision illégale du Conseil Communal du Cap-Haïtien

La question des parcs communaux

Port-au-Prince, le 20 Oct. 1932.
Mon cher Directeur,

Votre intéressant quotidien de ce jour a rapporté que les spéculateurs en denrées du Cap-Haïtien ont protesté contre la mesure, prise par le Conseil Communal du lieu, d'obliger les «habitants» qui y viennent avec leurs bêtes de charge de parquer celles-ci dans l'enclos communal moyennant taxe, etc... C'est exact. Ces commerçants, qui payent patente et licence, ont protesté tant pour eux que pour les malheureux paysans que l'on fait horriblement souffrir, en transgressant la loi au seul profit des finances communales.

Il est exact que, en ma qualité de citoyen, de contribuable, et aussi me plaçant au point de vue de la justice, de l'humanité, j'ai opiné contre la décision illégale du Conseil Communal du Cap-Haïtien.

Je pense qu'il ne vous déplaira pas de connaître la genèse de cette décision.

Plus de cent ans s'étaient écoulés, depuis que les «spéculateurs en denrées» du Cap-Haïtien, pratiquaient l'hospitalité envers les campagnards et leurs bêtes de charge, lorsque, le 5 mars 1932, le Conseil Communal imagina de monopoliser l'exploitation des «parcs d'animaux».

Voici ce que relate le procès-verbal de la séance de ce jour-là publié dans le No. du mois d'avril 1932 du BULLETIN de la dite commune: «Puis le Magistrat présente la question de «parcs... Il fait ressortir que contrairement aux vœux de la loi, il se tient dans toute la Ville un grand nombre de parcs, quand ce privilège n'est réservé seulement qu'à l'administration communale. Il ajoute que le Directeur de la M. S. A., qu'il a eu l'occasion d'entretenir à ce sujet, y voit une excellente mesure; même pour maintenir la Ville dans un état de propreté.

«Le Conseil, immédiatement, prend un arrêté pour supprimer les parcs tenus par les particuliers.»

La suppression est votée par le Conseil uniquement pour rétablir le «privilège réservé à l'Administration Communale», d'après l'affirmation du Magistrat.

Mais l'arrêté est pris par le Conseil en «considérant que, pour l'hygiène publique, il y a lieu de supprimer les parcs d'animaux tenus par les particuliers dans l'enceinte de la ville».

L'arrêté cons. «d'ore, en outre, qu'il y a lieu de le faire pour bien administrer les intérêts de la Commune, étant donné que ces parcs font partie des recettes ordinaires de la Commune».

En conséquence, déclare la municipalité capoise: «Huit jours à partir de la publication du présent arrêté, ne sera toléré, dans l'enceinte de la ville, aucun dépôt d'animaux sur les propriétés privées.»

Puis «la question de parcs» est enterrée, et aucun parc n'est supprimé jusqu'au 28 septembre 1932, date à laquelle le Conseil Communal du Cap-Haïtien ne s'est pas embarrassé pour donner un fondement à son arrêté du 5 mars 1932. Il a cru l'avoir trouvé dans le 3ème alinéa de l'article 63 de la loi du 6 octobre 1881 sur les Conseils Communaux, lequel range parmi les recettes ordinaires des communes le produit des Parcs Communaux.

Comment l'édilité capoise en est-elle arrivée à traduire «parcs

communaux» par «privilège réservé à l'Administration Communale»? C'est ce que le simple bon sens, réservé à tout le monde, n'explique pas.

Il y avait un demi siècle que l'opinion contraire dominait, sans contestation de la part d'aucune des municipalités élues, tant à Port-au-Prince qu'au Cap-Haïtien et ailleurs, depuis la loi du 6 octobre 1881. Les édiles de 1932 auraient-ils vu plus clair que leurs aînés de toute la République? Personne ne le croit.

Sans doute, il s'est rencontré quelques hommes intelligents pour essayer, en faveur d'une illégalité flagrante, des assimilations où la logique juridique n'a rien à voir... Je ne m'y attarderai pas, cette fois...

Il faut aller tout droit à la loi du 19 septembre 1870 sur les animaux épaves si l'on veut se renseigner sur ce que le législateur de 1881 désignait par les expressions «Parcs Communaux».

Les articles 1er, 6, 16 et 17 de la dite loi et le tarif annexé et modifié par celui du 16 Octobre 1876 disent bien que «parc communal» est le parc affecté aux animaux épaves.

Les 3ème et 12ème alinéas de l'article 63 prévoient, au profit des communes, le produit des parcs communaux et le net produit de la vente des animaux épaves capturés dans les villes ou bourgs, tels qu'ils sont prévus par l'article 14 et les tarifs sus-visés.

Les bêtes de charge tenues en laisse par leurs propriétaires ou enfermées dans les parcs des «spéculateurs en denrées» ou dans d'autres parcs au cours de voyages, ou attachées que que part ne sont pas des animaux épaves.

Ce qui est exclusivement attribué à l'Administration Communale. C'est donc des parcs destinés uniquement à recevoir les animaux épaves, capturés dans les villes ou bourgs — ou dans les sections rurales.

Or, les autorités communales ne se contentent pas de proclamer le monopole à leur profit; mais elles font tordre la main aux malheureuses femmes de la campagne pour amener leurs bêtes au parc communal, même pour une heure, moyennant une redevance qui n'a de légal que le despotisme de ces autorités.

Prochainement, je vous parlerai des tribulations que subissent les paysannes dans toutes les communes de la République, et je ne manquerai pas de vous entretenir de la très regrettable intervention de la Mission Scientifique Américaine, procédant à la requête du Conseil Communal du Cap-Haïtien contre les spéculateurs en denrées et au grand préjudice de leurs clients. C'est l'abomination de la désolation.

On a déjà annoncé la future constitution d'une ligue pour la protection exclusive du paysan dont Son Excellence Monsieur Sténio Vincent, Président de la République, sera le Grand Protecteur, et Monsieur le Secrétaire d'Etat le Président d'Honneur. Espérons que l'idée se réalisera et produira des résultats appréciables...

En attendant, et en vous remerciant de m'avoir fourni l'occasion d'une bonne action, je vous renouvelle, mon cher Directeur, l'assurance des sentiments de cordiale sympathie de votre vieil ami,

J. ADHÉMAR AUGUSTE



Chaque Cuillerée Conduit à La Santé

En ces temps difficiles la santé compte pour beaucoup. SCOTT'S EMULSION prise régulièrement est une précaution recommandée par le bon sens. Chaque goutte est un nutriment pur sous forme facilement digestive. Chaque goutte crée des forces nouvelles, restaure la vitalité défaillante et tonifie les nerfs. En tout temps la SCOTT'S EMULSION prévient les toux et les rhumes. Elle assure la résistance à la maladie.

La SCOTT'S EMULSION contient l'huile de foie de morue norvégienne, la plus réputée dans le monde entier pour son contenu en vitamines. Elle donne d'excellents résultats dans chaque cas, à tous les âges.

Quand il faut économiser il vaut mieux acheter une seule bouteille de SCOTT'S EMULSION que deux d'une imitation à bon marché qui ne peut vous donner les mêmes résultats rapides et certains que l'authentique.



SCOTT'S EMULSION

d'huile de foie de morue norvégienne

Riche en Vitamines A et D

Depuis 60 ans le remède de confiance pour:

TOUX, RHUMES, BRONCHITE, ANÉMIE, CONSOMPTION, INFLUENZA, RACHITISME

Agents de ventes: HAROLD F. RITCHIE & CO., Inc., Madison Ave. et 14th St., New York, U. S. A.

Nouvelles de l'Etranger

Diminution de l'encaisse-or de la Banque de France

Paris. — Le bilan hebdomadaire de la Banque de France indique une diminution de 37 millions de francs dans l'encaisse-or, qui est maintenant de 82 milliards 643 millions.

Voyage de M. Herriot à Madrid

Madrid. — Dans les milieux bien informés, on assure que M. Herriot viendra, le 31 octobre, à Madrid, où il restera deux ou trois jours et confèrera avec le président Zamora et M. Arzana.

Trois nouveaux ponts seront construits sur le Rhin

Berlin. — Trois nouveaux ponts vont franchir le Rhin, à Mannheim, à Maxau et à Spire.

Le premier de ces ouvrages d'art est déjà en voie de construction; en ce qui concerne les deux autres, les plans ont été approuvés par le Reich, la Bavière, le pays de Bade et la Société des chemins de fer du Reich.

On travaille jour et nuit sur le nouveau cuirassé «de poche»

Wilhelmshaven. — On travaille jour et nuit dans les chantiers de la marine de guerre. Près de 7.000 ouvriers sont employés à la construction du second cuirassé «de poche», «Ersatz Lothringen».

D'après ce qu'il est possible de voir, le nouveau bâtiment sera du même modèle que «l'Ersatz Preussen», dont on a tant parlé dans les milieux maritimes du monde entier.

M. S. Insull en Grèce

Athènes. — M. Samuel Insull a été mis en liberté par les autorités grecques, après que M. Venizelos, président du conseil, eut fait une enquête pour déterminer si l'arrestation était légitime.

La raison donnée par les autorités grecques est qu'il n'y a pas de traité d'extradition entre la Grèce et les Etats-Unis.

Athènes. — M. Samuel Insull a refusé de rendre son passeport au consul des Etats-Unis, avant d'avoir consulté son avocat.

A la recherche du colonel Fawcett

Sao Paulo (Brésil). — Une expédition anglaise, conduite par M. P. Churchward, est arrivée à Para, après avoir passé quatre mois dans la région du Mato Grosso, à la recherche du colonel P. H. Fawcett, disparu depuis 1925. Aucune trace du colonel n'a été trouvée.

La Chine accepte le rapport de la commission Lytton

Genève. — M. Wellington Koo, représentant de la Chine à la Société des Nations, a fait connaître que le gouvernement de Nankin acceptait le rapport de la commission Lytton comme base de discussions, au Conseil de la S. D. N., pour le règlement de la question mandchoue.

Vaste usine hydro-électrique en Russie

Dnieprostroy. — M. Kalinine, président du Comité central exécutif soviétique, a inauguré une gigantesque usine hydroélectrique, la plus vaste du monde. L'ordre de la Bannière Rouge du Travail a été conféré au colonel Hugh L. Cooper, qui a dirigé la construction de l'entreprise. Cinq autres Américains ont également reçu cette décoration.

M. Roosevelt et le chômage

Albany. — Le gouverneur Roosevelt, dans un discours radiodiffusé, a critiqué la politique de secours contre le chômage de l'administration Hoover, comme manquant de coordination, et il a exposé son propre programme à ce sujet. Ce programme comporte essentiellement des travaux publics exécutés sur une base «saine».

La nouvelle constitution semble ignorer le roi

Rome. — Dans la nouvelle Constitution du parti fasciste, qui sera approuvée le 5 novembre, par le Grand Conseil, le roi d'Italie n'est pas mentionné dans le serment prêté par tous ceux qui entrent dans le parti.

Il y a Vingt-cinq ans

LE MATIN, 26 Octobre 1907.

CHAMP DE COURSE

Nous apprenons que la Commission chargée d'étudier les plans et devis du Champ de courses et du Parc à installer au Champ de Mars a remis son rapport qui a été soumis au Conseil des Secrétaire d'Etat. Ce rapport, entièrement favorable à l'exécution du projet, a été consciencieusement étudié, en même temps qu'il ajoutait quelques nouvelles embellissements aux constructions auxquelles on mettra la main la semaine prochaine.

Nous ajoutons que le concessionnaire M. Victor Gentil a l'intention d'achever la nouvelle piste pour les courses de fin d'année.

Les élections présidentielles aux Etats-Unis

Un de nos abonnés s'intéresse à la date exacte des élections présidentielles aux Etats-Unis. Il nous fait remarquer que «Le Nouvelliste» les fixe au 8 novembre, la revue «Le Temps» au 3 et «Le Matin» au 4 novembre.

Une loi du Congrès américain fixe la date des élections présidentielles au mardi qui suit le premier lundi de novembre. Ce n'est pas toujours le premier mardi de novembre, comme on pourrait le croire, puisque cette année le mois de novembre s'ouvre sur un mardi et qu'en conséquence le premier lundi du mois n'arrive que la semaine suivante à la date du 7 exactement. Le 8 novembre nous serons donc au mardi légal suivant le premier lundi du mois.

C'est donc «Le Nouvelliste» qui a raison et c'est bien le 8 novembre que Hoover et Roosevelt entreront en lice.

Troubles à Belfast

Belfast (Irlande). — Des troupes britanniques ont été envoyées à Belfast pour mettre fin aux troubles dus au chômage, dans lesquels une personne a été tuée et une trentaine blessées. On estime qu'il y a 100.000 chômeurs dans la région de Belfast.

La campagne de M. Hoover. — La situation financière

Washington. — Le président Hoover continuera sa campagne électorale dans l'Ohio.

À la convention de l'American Bar Association, le président Hoover a fait appel aux membres du barreau pour contribuer à la défense de la forme du gouvernement américain qui, dit-il, est «maintenant en jugement aux yeux des millions de nos concitoyens».

La situation financière, aux Etats-Unis, s'est améliorée. En effet, la Reconstruction Finance Corporation annonce que les banques et les institutions financières n'ont eu besoin, comme secours, en septembre, que la moitié de ce qu'elles avaient eues en août. Ces avances se sont montées à 61,218,000; en août elles avaient été de 142,214,000 et en juin, 387,791,000.

AUTO ACCESSOIRES

We sell New and Second Hand Parts for all makes of automobiles.

KNEER'S GARAGE

Rue Pavée

Phone 2318 & 2234

Notre Œil



... voit que la [deuxième avenue de Bolosse n'est plus qu'une rigole. Les autos ne s'y risquent plus, et quant aux piétons c'est à leur corps défendant qu'ils la traversent. Une visite sur les lieux suffirait à convaincre le D. G. T. P. que nous n'exagérons pas le mons du monde.

... a vu un homme de cheval, le dernier maquignon, qui pour décider un acheteur, faisait rendre à sa bête tout ce qu'elle a dans le ventre. Dans les jarrets, serait plus juste. Eperon au ventre, il la faisait aller tour à tour à l'ombre, à pas espagnol, au galop. Un témoin de la démonstration, très malicieusement et pour exciter le cavalier, fit à haute voix une réflexion laudative:

«Tonnerre! le bel animal!»
A ces mots, notre maquignon décida de se surpasser. Piquant des deux plus énergiquement que jamais, il prétendit faire de la haute voltige, tant et si bien, que le cheval, énervé, ruant et pétaradant, finit par désarçonner notre homme. Ce fut fort, et le pis est que l'acheteur se déroba.

... voit que Monsieur Marc Monfils, l'agronome belge engagé par le Gouvernement d'Haïti, n'est pas sans s'être renseigné sur les choses haïtiennes. Il sait par exemple où l'on mange le mieux à Port-au-Prince, et c'est ainsi que, du bord, il vient par sans fil de retenir sa chambre et son couvert à l'Hôtel de France. Voilà ce qui s'appelle avoir le souci de son bien-être.

... l'a vu qui, souffrant d'un lumbago, montrait un visage contracté par la douleur, toutes les lois qu'il avait à monter dans son auto. Allez doucement! ce cessait-il de recommander à son chauffeur. On avait peine à reconnaître le prince de la jeunesse, dans ce pauvre valétudinaire exténué de souffrance et se soutenant péniblement d'un bâton pour descendre de voiture.

Deix jours après, histoire de marquer sa reconnaissance, il battait haut la main, au tennis, l'habile médecin qui avait réussi en si peu de temps à le remettre sur pieds.

Ce n'est pas chic, Sénateur!

... voit que, chaque samedi, le dépôt Barbancourt est envahi comme un quartier général électoral. Le Bottin de Port-au-Prince y défile, le temps de déguster l'exquis cocktail de la Maison, mais comme on tient à garder l'incognito, chacun s'affuble d'un nom d'emprunt: T. Christ et Togo, Razi-R za et Diogon, Kiquitte et Lecocq, Zidore et Crifon, etc. Industriels, parlementaires, électriciens, commerçants, avocats, journalistes, tout le monde y grimpe avec un entrain qui donne soif. Et puis qu'on a soif et que le cocktail est bon, eh bien! on invite le proprio qui ne se fait d'ailleurs pas prier.
Et comme l'on boit à l'œil, Vous comprenez!...

... voit que la loi sur le timbre, non seulement a fait disparaître les belles réclames en couleurs, qui ornent les devantures des maisons de commerce, mais encore a condamné au chômage, en attendant mieux, les pauvres artistes du pinceau qui nous laissent notre beau Port-au-Prince enluminé. Encore un gagné-pain à la mer

Idéal Rhum

ALIX ROY

30 années de succès.